



Ministère de la culture, de  
l'environnement, en charge de la  
jeunesse, des sports et de l'artisanat  
(MCE)



  
HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

Le 20 janvier 2021

# Lancement d'Appels À Projets en faveur de la biodiversité



© Manon Sanguinet

---

### Contacts presse

Franck CONNAN - [franck.connan@ofb.gouv.fr](mailto:franck.connan@ofb.gouv.fr) - 40 54 29 75

Sonia BONGAIN - [sonia.bongain@ofb.gouv.fr](mailto:sonia.bongain@ofb.gouv.fr) - 40 54 29 77



## L'Office français de la biodiversité (OFB)

est un établissement public dédié à la **sauvegarde de la biodiversité**. Une de ses priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant. Créé au 1er janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Auparavant connu en Polynésie française en tant qu'Agence des Aires Marines protégées (AAMP), puis Agence française pour la biodiversité (AFB), elle devient Délégation territoriale de l'OFB au 1er janvier 2020. En étroite partenariat avec la Polynésie française, l'OFB apporte son appui technique et financier sur des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages ; de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement ; de gestion des espaces protégés ; de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine.

## Les Appels À Projets

Plus de 8 millions d'euros, c'est le montant mobilisé en 2021 pour soutenir les porteurs de projets en faveur de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer. Cette somme bénéficie aux deux appels à projets (AAP) lancés par l'OFB en ce début d'année : l'un dédié aux **Atlas de la biodiversité communale**, l'autre à la **restauration des écosystèmes**. Un engagement conséquent permis grâce au plan France Relance mis en place par le Gouvernement en septembre dernier.

Ces appels à projets, dotés respectivement de 4M€, permettront de soutenir des initiatives réparties sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et dans les régions ultrapériphériques au sens de l'Union Européenne (Guadeloupe, Guyane, la Réunion, Martinique, Mayotte et Saint-Martin).

Les Pays et Territoires d'Outre-Mer (Nouvelle-Calédonie, Saint Pierre et Miquelon, Polynésie française, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna) n'étant pas éligibles aux crédits du plan France Relance, un budget spécifique de l'OFB leur est réservé (480 000€, soit près de 57,27 millions de francs pacifique, pour chaque appel à projets).

### Objectif : soutenir les porteurs de projets polynésiens dans leurs actions en faveur de la biodiversité



Ministère de la culture, de  
l'environnement, en charge de la  
jeunesse, des sports et de l'artisanat



En lançant conjointement ces deux appels à projets (AAP), l'Office français de la biodiversité (OFB) et le **Ministère de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat (MCE)** en Polynésie française donnent l'occasion aux porteurs de projets ciblés, d'agir en faveur de la biodiversité dans l'objectif de mieux la préserver, la restaurer et de valoriser le patrimoine naturel.

# Atlas de la biodiversité communale

## Mieux connaître la nature pour mieux la préserver

Cet appel à projet permet aux services du Pays compétent en matière de biodiversité, en s'associant avec une ou plusieurs communes, de réaliser un diagnostic précis de leur territoire pour mieux préserver et valoriser leur patrimoine naturel.



La Fatauà - © Sonia Boncain

### Qu'est-ce qu'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) ?

Véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'une ou plusieurs communes. La mise en œuvre d'un ABC s'appuie sur trois axes essentiels :

- **sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- **mieux connaître la biodiversité** sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- **faciliter la prise en compte de la biodiversité et aider à la prise de décisions** lors de la mise en place des politiques publiques.

### 1<sup>ère</sup> édition des ABC en Polynésie française

Depuis 2017, ce sont **107 projets en métropole et dans les Département et Régions d'Outre-mer** qui ont ainsi bénéficié sur ces trois dernières années du soutien de l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui devenue l'Office français de la biodiversité. **Ces projets impliquent plus de 1150 communes et intercommunalités** qui bénéficieront à terme d'une connaissance précise et chiffrée de la biodiversité et de ses enjeux sur leur territoire pour mieux les intégrer dans leurs politiques publiques locales.

Cette année, près de **57,27 Millions de francs pacifiques** seront consacrés à la mise en en place « d'Atlas de la biodiversité communale » sur les territoires de collectivités volontaires des PTOM (Pays et Territoires d'Outre-mer) dont la Polynésie française fait partie.

# MobBiodiv' : Restauration 2021

## Restauration d'écosystèmes terrestres

Lancé le 18 janvier 2021, l'appel à projet « MobBiodiv' : Restauration 2021 » a pour but de soutenir des projets visant le **maintien en bon état et la restauration des écosystèmes terrestres et continentaux, de leurs fonctionnalités et des espèces qui y sont inféodées**, à l'exception des écosystèmes littoraux humides, aquatiques, humides et marins.

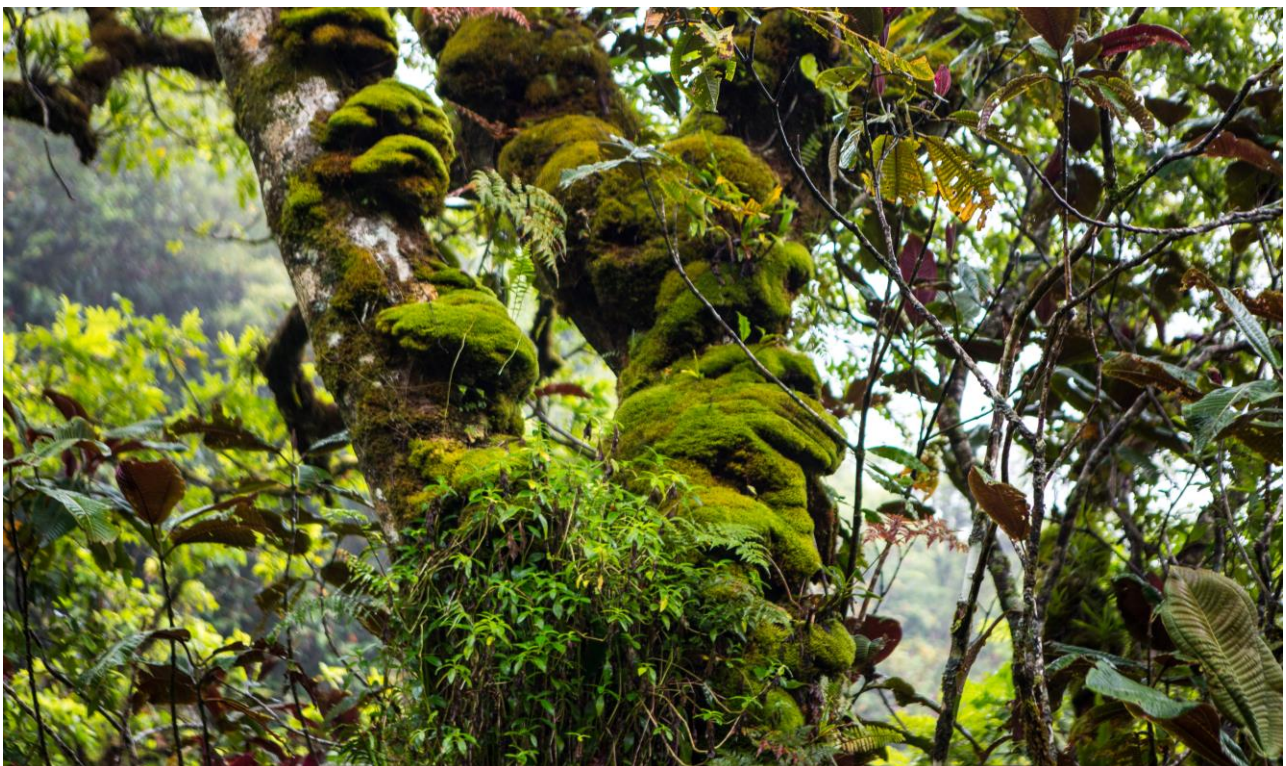
### Les thématiques prioritaires pour La Polynésie française sont :

- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Biosécurité
- Lutte contre les pollutions des milieux et gestion des déchets
- Restauration écologique (forêts, vallées, plantations d'espèces locales...)

L'appel à projets portera une attention particulière aux projets d'adaptation aux changements climatiques afin d'être plus résilients, en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature et des approches systémiques.

**L'éligibilité des porteurs de projets** est ouverte à toutes les **associations** qui agissent notamment en faveur de la préservation de l'environnement en Polynésie française.

Par ailleurs, toute **structure communale ou intercommunale** peut déposer un dossier dès lors qu'elle s'associe à une association locale.



Forêts envahies par *Miconia calvescens*, vallée de la Papenoo – Tahiti - © Sonia Bongain

# Modalités des appels à projets

	<b>ABC 2021</b> ouvert depuis le 15 janvier 2021	<b>MobBiodiv' 2021</b> ouvert depuis le 18 janvier 2021
Règlement	<a href="https://ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Appels%20%C3%A0%20projets/ABC2021/AAP_ABC_2021_R%C3%A8glement_administratif_VF.pdf">https://ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Appels%20%C3%A0%20projets/ABC2021/AAP_ABC_2021_R%C3%A8glement_administratif_VF.pdf</a>	<a href="https://ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Appels%20%C3%A0%20projets/MobBiodivRestauration/AAP_Restauration2021-reglement-administratif.pdf">https://ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Appels%20%C3%A0%20projets/MobBiodivRestauration/AAP_Restauration2021-reglement-administratif.pdf</a>
Montant total	480 000 euros ≈ 57,27 millions XPF	480 000 euros ≈ 57,27 millions XPF
Porteurs de projets	Priorité aux services polynésiens compétents en matière de biodiversité en association avec la ou les communes concernées	Associations et communes (en partenariat avec une association uniquement)
Plafond d'aide	80% des dépenses éligibles	85% des dépenses éligibles
	Jusqu'à 250 000 euros (≈ 29,8 millions XPF)	Entre 30 000 et 300 000 euros (≈ 3,57 et 35,79 millions XPF)
Durée max des projets	36 mois	36 mois
Dépôts des candidatures	Jusqu'au 15 mars - 23h59 (heure de Paris) sur la plateforme dédiée : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale21">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale21</a>	Jusqu'au 20 avril - 23h59 (heure de Paris) sur la plateforme dédiée : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-mobbiodiv-restauration-2021">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-mobbiodiv-restauration-2021</a>
	Avant tout dépôt sur la plateforme, le porteur de projet se rapprochera de la Délégation territoriale de l'OFB en Polynésie française pour le montage de son dossier.	
Annonce des résultats	Juin 2021	Juillet 2021

## Contacts

### Délégation territoriale de l'OFB en Polynésie française

Franck CONNAN – [franck.connan@ofb.gouv.fr](mailto:franck.connan@ofb.gouv.fr) – 40 54 29 75

Sonia BONGAIN – [sonia.bongain@ofb.gouv.fr](mailto:sonia.bongain@ofb.gouv.fr) – 40 54 29 77